

**« Il faut un miracle, parce que là c'est précisément le doigt de Dieu. Sans une intervention claire du Seigneur, nous ne pouvons pas faire avancer les Causes de canonisation » (Pape François).**

## **MIRACLE**

Un **miracle** (du latin "*miraculum*", chose merveilleuse) est, en théologie, un événement extraordinaire, qui dépasse les lois naturelles et que l'on considère comme accompli par Dieu directement ou par le biais d'une de ses créatures. Par extension, dans le langage commun, le terme *miracle* indique également un fait exceptionnel, qui provoque la stupeur ; il indique quelque chose qui est hors de l'ordinaire, qui renvoie à une sphère de possibilités qui dépasse ce que nous sommes habitués à connaître et à expérimenter dans la vie quotidienne.

Saint Thomas, suivant l'enseignement de saint Augustin, parle du miracle comme d'une intervention extraordinaire de Dieu et il en donne la définition suivante : « *Le miracle est ce qui est fait par Dieu en dehors de l'ordre de toute la nature créée* ».

Selon le Cardinal J.H. Newman, canonisé en 2019, le miracle est : « *un signe de la présence de Dieu qui agit en notre faveur, c'est un événement qui imprime dans l'âme la présence immédiate de Celui qui gouverne spirituellement le monde* ». <sup>1</sup>

Les miracles que Dieu accomplit, notamment par l'intercession des saints, doivent être rapportés aux miracles que Jésus accomplissait au milieu des gens ; à leur tour, ceux-ci se rattachent au "miracle" par excellence, c'est-à-dire sa glorieuse résurrection, signe suprême de sa puissance divine.

Selon la procédure actuelle, définie par la Constitution apostolique "*Divinus Perfectionis Magister*", promulguée par Jean-Paul II en 1983, l'enquête effectuée par l'Église pour vérifier la vérité du miracle se base, dans les cas de guérison inguérissable, sur une analyse attentive des faits par une équipe médicale nommée par la Congrégation pour la Cause des Saints, composée de spécialistes, croyants et non-croyants, ayant pour tâche de vérifier si le cas examiné répond aux critères établis par l'Église.

En conclusion, le miracle indique que quelqu'un, à un moment de grave nécessité, a prié un candidat aux honneurs des autels pour que le Seigneur, par son intercession, concède ce qui est demandé avec foi, en venant au secours par un événement inexplicable. Le miracle représente la réponse aimante, libre et gratuite de Dieu : cela est considéré comme un signe qualifié que la personne invoquée est au paradis et que, de là, elle peut intercéder pour les fidèles de l'Église militante.

Concrètement, s'il s'agit d'un cas médical, la guérison, pour être considérée comme un miracle possible, doit être jugée par les spécialistes selon des caractéristiques claires : elle doit avoir été **RAPIDE, COMPLÈTE, DURABLE ET INEXPLICABLE** selon les connaissances médico-scientifiques actuelles, et non pas une conséquence des thérapies administrées.

---

<sup>1</sup> John Hery Newman, *Apologia pro vita sua*, Milano 1995, 322.